

DIRECTION DU REAMENAGEMENT DES HALLES

2 rue Jean Lantier
75001 Paris

REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES DE PARIS

-
Comité de suivi des travaux

-
Séance du 7 juillet 2015

Compte-rendu

Participants :

Jacques CHAVONNET – Président de l'association ADRAQH (défense des riverains)

Sandrine DARET – Directrice de la résidence Citadines Les Halles

Eric DOBLER – Directeur financier de l'hôtel Novotel Paris Les Halles

André LABORDE – Ex-Membre actif de la concertation

Valérie GEBURTIG – RATP, Chef de projet Pôle Transport

Julie DUCHER – SemPariSeine, Responsable communication

Dominique HUCHER – SemPariSeine, Directeur du projet de réaménagement du quartier des Halles

Excusés :

Georges-Etienne JOJOT – Directeur du restaurant « Le Louchebem »

Alexandre MAHFOUZ – Président du collectif Beaubourg les Halles

Nicolas MARTIN-LALANDE – Mairie du 1^{er} arrt, Adjoint chargé de l'espace public, de l'urbanisme, de la voirie, des déplacements, de l'environnement et des espaces verts

Laetitia MOUGENOT – Association Vivre au Centre

Gilles POURBAIX – Président de l'association Accomplir

Elodie SAFAR – Paroisse Saint-Eustache

Emile SEBBAG – Président du GIE des commerçants du Forum des Halles

1) Travaux de voirie de surface

Mme Daret souhaite savoir si le calendrier des travaux réalisés en voirie de surface est respecté.

M. Hucher confirme que les travaux de réfection de la rue Lescot se termineront en août. Les dates des terrasses communiquées dans le Flash Info Voirie du 6 juillet 2015 ont été mises à jour dans ce sens. Ceux des rues Berger et Rambuteau se dérouleront d'avril à août 2016. Le planning exact sera communiqué en début d'année 2016.

M. Dobler demande qu'une réunion d'information avec les directions opérationnelles des Citadines et du Novotel soit organisée au plus tard au mois de décembre 2015 afin de connaître le phasage et l'organisation des travaux de réfection de la rue Berger à l'aplomb des deux hôtels, et ce compte-tenu des nuisances que pourrait provoquer une telle intervention.

M. Hucher répond positivement à cette demande.

2) Passage des Lingères

M. Chavonnet demande si le Passage des Lingères sera traité en même temps que la réfection de la rue Berger.

M. Hucher rappelle qu'il n'est pas prévu de travaux de réfection de voirie pour le Passage des Lingères dans le mandat de la SemPariSeine, la limite d'intervention des travaux de la SemPariSeine se trouvant approximativement au niveau du bureau de change. Il indique qu'à son sens, il n'y a pas de nécessité de renouveler le revêtement de sol et que l'enjeu est de trouver un nouvel usage au volume couvert par le porte-à-faux de l'immeuble Cœur d'Ilot pour y éviter les incivilités.

M. Dobler confirme que l'enjeu est effectivement de trouver un nouvel usage au volume couvert par le porte-à-faux de l'immeuble Cœur d'Ilot mais conteste avec M. Chavonnet l'analyse de M. Hucher qu'il n'y a pas de nécessité à renouveler le revêtement de sol. Ils indiquent qu'ils saisiront la Ville et la Mairie du 1^{er} arrondissement sur le sujet.

3) Commission de règlement amiable (CRA)

M. Laborde sollicite la présence du Président de la CRA lors de la prochaine réunion du comité de suivi afin d'expliquer le fonctionnement de la commission face à l'incompréhension de certains commerçants sur les modalités d'attribution des indemnisations.

M. Hucher indique que la demande sera transmise à M. Courtin, Président de la CRA.

4) Aménagements aux alentours de l'immeuble Baltard

M. Martin-Lalande souhaite savoir quels aménagements sont prévus aux alentours de l'immeuble Baltard (2 rue St Honoré/23 rue Berger).

M. Hucher informe qu'une réunion a eu lieu avec le syndic et 3 copropriétaires de l'immeuble durant laquelle il a été principalement question des gaines de ventilation et de leurs nuisances dues aux souffles d'air. Une cheminée d'évacuation en toiture délaissée par la voirie souterraine ayant été réattribuée à la RATP, la bouche de ventilation RATP à côté de l'entrée de l'immeuble ne sera donc plus utilisée et ne créera plus de nuisances.

M. Hucher précise que les personnes présentes à cette réunion n'ont pas mentionné d'autres problèmes de nuisances sonores. M. Chavonnet déplore que le copropriétaire qui s'était plaint auprès de lui de nuisances sonores n'ait pas participé à cette réunion.

Une deuxième réunion doit être organisée pour déterminer les modalités du repositionnement de la grille séparant le domaine public et le domaine privé de la copropriété, déplacée par la SemPariSeine en 2011 pour éviter que le couloir formé par la palissade de chantier n'attire les incivilités. A charge au syndicat de l'immeuble d'inviter à cette réunion les personnes qui se plaignent du bruit.

5) Problèmes liés à la finition de la toiture de la Canopée

M. Chavonnet informe que certains riverains ne comprennent pas les raisons invoquées lors de la précédente réunion du comité de suivi concernant les finitions de la toiture de la Canopée qui retardent les travaux des rues Berger et Rambuteau.

M. Hucher confirme qu'il n'y a pas de difficulté technique rencontrée par l'entreprise en charge des travaux de la toiture. Même si l'entreprise pourrait aller plus vite, le chantier avance malgré tout, comme en atteste l'activité quotidienne sur le toit. La SemPariSeine applique des pénalités de retard à l'entreprise pour l'inciter à travailler plus rapidement. Contractuellement, l'entreprise est engagée à terminer les travaux avant fin octobre 2015. Tant que la toiture n'est pas achevée, les travaux en

voirie ne peuvent commencer (présence de la grue, stockage des matériaux...).

6) Mesure de la qualité de l'air autour des chantiers

Face à l'insatisfaction de certains riverains soulignant le non-respect de la Charte Chantier, M. Chavonnet demande si une mesure de la qualité de l'air autour des chantiers est envisageable. Des riverains se plaignent de la pollution de l'air, certificats médicaux à l'appui.

M. Hucher explique ce type de mesure aurait pu être pertinent quelques années auparavant, pendant les gros travaux de démolition producteurs de poussières, ce qui n'a effectivement pas été fait mais réaliser des mesures aujourd'hui n'aurait aucun sens. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de plaintes particulières autres que de poussières.

Pour l'anecdote, une riveraine avait demandé à la SemPariSeine il y a quelques années d'analyser un sachet de poussières ramassées sur son balcon et suspectées par la riveraine d'être amiantées. Les tests n'ont pas révélé d'amiante. Pour les travaux de voirie restants, il s'agit d'un chantier « banal » comme bien d'autres chantiers réalisés dans Paris et pour lesquels il n'est pas fait de mesure de qualité de l'air. M. Hucher rappelle que des contrôles ont été faits sur les réseaux de ventilation des espaces souterrains du Forum, dont les bouches de d'alimentation en air frais se trouvent pour partie dans le chantier.

7) Nuisances olfactives liées au Mac Donald dans le jardin

M. Chavonnet souhaite savoir où en est ce problème car il semblerait que des odeurs persistent dans le jardin.

M. Hucher informe que ce problème de nuisances entre voisins ne relève pas de la SemPariSeine. Il indique qu'il passe régulièrement dans le jardin sans constater d'odeurs liées à l'activité du Mac Donald. M. Pourbaix lui a dit que la préfecture de police allait enquêter sur les émanations d'odeurs et que M. Hucher pourrait faire partie des « témoins » à questionner.

M. Chavonnet se rapprochera directement de la direction du centre commercial pour obtenir une réponse.

8) Flash Info Chantier spécial du 29 juin 2015 sur les travaux rue des Halles

M. Chavonnet relaie les plaintes de certains commerçants qui regrettent de ne pas avoir été mis au courant avant que les travaux ne démarrent et souhaite savoir qui fait quoi et quand pour les travaux dans la rue des Halles. M. Chavonnet précise que ces travaux sont extrêmement préjudiciables aux commerces de la rue des Halles, en particulier aux restaurants « Caribbean Food » et « Le Fiston » et leurs terrasses.

M. Hucher indique qu'en effet la SemPariSeine a eu du mal à anticiper ces travaux. Le Flash Info a été distribué le samedi 27 juin sur un périmètre assez large (cf. périmètre de distribution en annexe) puis envoyé par email le lundi 29 juin. La SemPariSeine tâchera d'anticiper davantage la prochaine fois.

M. Hucher précise que les travaux réalisés rue des Halles ne sont pas de gros travaux et engendrent peu de nuisances par rapport à celles générées par le chantier RATP Place Marguerite de Navarre. Ces travaux permettent un aménagement provisoire de la rue afin d'implanter l'ensemble des équipements de sécurité en entrée de tunnel pour la réouverture de l'entrée des voiries souterraines prévue fin septembre 2015. Ils ne concernent pas les travaux de réaménagement de la rue des Halles exposés lors des réunions publiques.

Outre la SemPariSeine, l'entreprise de JCDecaux réalise des travaux pour le déplacement de la station Vélib'.

9) Magazine *Demain Les Halles*

M. Chavonnet remarque que depuis son interview réalisée en 2011 pour le magazine n°2 *Demain Les Halles*, aucun article n'a été consacré au rôle et au travail du comité de suivi. Or, certains riverains se demandent quel est le rôle du comité. Un bilan des actions menées depuis sa création pourrait être fait.

M. Hucher répond favorablement à cette demande : le sujet sera traité dans le prochain magazine à paraître en décembre.

10) Démarrage des travaux dans le jardin nord-ouest

M. Chavonnet déplore le démarrage des travaux en août et craint que l'emprise ampute le jardin.

M. Hucher précise que les palissades seront posées début août telles qu'indiquées dans le Flash Info

Chantier spécial du 06/07/15, mais que les travaux ne démarreront que début septembre 2015. Fin septembre, l'entrée de la voirie souterraine par la rue Coquillière sera fermée. Les travaux de démolition engendrant des nuisances sonores se dérouleront fin septembre et surtout en octobre 2015.

11) Prochaine réunion publique

M. Hucher informe que la prochaine réunion publique de suivi des chantiers SemPariSeine et RATP se déroulera le 23 septembre à 18h30.

12) Chantier RATP Place Marguerite de Navarre

M. Chavonnet demande que les ouvriers du chantier fassent moins de bruit (coups de marteau sur benne, extinction des moteurs quand cela est possible...) et déplore le stationnement des camions sur les trottoirs de la rue St Honoré en rappelant le point de stationnement « camions en attente », Place du Louvre, prévu à cet effet. Concernant les coups de marteau sur la benne, Mme Geburtig indique que les ouvriers tentent de faire tomber la terre qui se trouve être très collante. La benne devant restée sèche, les ouvriers ne peuvent utiliser le jet d'eau. La RATP va passer la consigne à l'entreprise afin que le chantier soit plus silencieux.

Mme Geburtig confirme que le chantier est dans une phase rendant difficile le stationnement des camions. Il devrait à nouveau y avoir de la place libérée fin octobre 2015 avec les travaux de réalisation de la dalle en surface. Courant octobre 2015, une grue mobile sera par ailleurs nécessaire pour la mise en place des escalators. Mme Geburtig repassera la consigne à l'entreprise pour que les ouvriers soient vigilants quant à l'occupation des trottoirs.

-

**Le prochain comité aura lieu le jeudi 10 septembre à 16h30
à l'Espace Information du public**

